

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-12

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

- ***Vu*** le vote de la délibération ayant procédé au vote du CA 2021 du budget Locaux Commerciaux.
- ***Vu*** la délibération 2021-36 du 12 avril 2021 portant dissolution du budget Locaux Commerciaux au 31/12/2021
- ***Vu*** les résultats constatés à savoir un excédent de la section de fonctionnement de **809.74 €**, et un déficit de la section d'investissement de **8 128.95 €**
- ***Vu*** le déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure de **809.74 €** et l'excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure de **34 686.28 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Décide d'affecter les résultats comme suit :*
 - *Report de l'excédent de la section d'investissement de 26 557.33 € au chapitre 001 du BP 2022 du budget principal.*

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

